Numéro 014, Décembre 2022

ISSN : 2518-4237

LɔŋGBOWU

Revue des Langues, Lettres et Sciences de l'Homme et de la Société



Faculté des Lettres et Sciences Humaines

UNIVERSITE DE KARA

LONGBOWU

Revue des Langues, Lettres et Sciences de l'Homme et de la Société

Décembre 2022

ISSN : 2518 - 4237

Faculté des Lettres et
Sciences Humaines

UNIVERSITE
DE KARA

LɔŋGBOWU

Revue des Langues, Lettres et Sciences de l'Homme et de la Société

Numéro 014, Décembre 2022

En couverture,
photo d'un grenier traditionnel kabiyè
prise au « musée de Yadè », « Kabıyɛ
sɔsaa ɖiwa »

©*LƆŋGBOWU*, Revue des Langues, Lettres et Sciences de l'Homme et de la Société, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université de Kara-Togo
N° 014, Décembre 2022
ISSN : 2518 – 4237

ADMINISTRATION DE LA REVUE

COMITE DE REDACTION
Directeur Scientifique : Akoété AMOUZOU**,** *Professeur Titulaire*
Directeur de publication : Nakpane LABANTE, *Maître de Conférences*
Rédacteur en Chef : Tchaa PALI, *Professeur Titulaire*
Coordinateur de publication : Boussanlègue TCHABLE, *Professeur Titulaire*
Secrétaire : Essonam BINI, *Maître de Conférences*
Assistant à la rédaction : Kokou TCHALLA, *Maître-Assistant*

COMITE SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL
Pr Komla SANDA (Université de Kara)
Pr Amouzou KOU'SANTA (Université de Kara)
Pr Adama KPODAR (Université de Kara)
Pr Yaovi AKAKPO (Université de Lomé)
Pr Komi. KOSSI-TITRIKOU (Université de Lomé)
Pr Kodjona KADANGA (Université de Lomé)
Pr Komlan NUBOUKPO (Université de Lomé)
Pr Badjow TCHAM (Université de Lomé)
Pr Akoété AMOUZOU (Université de Kara)
Pr Abou NAPON (Université de Ouagadougou)
Pr Tamasse DANIOUE (Université de Lomé)
Pr Hugues MOUCKAGA (Université Oumar Bongo de Libreville)
Pr Alou KEITA (Université de Ouagadougou)
Pr Atafeï PEWISSI (Université de Lomé)
Pr Komlan E. ESSIZEWA (Université de Lomé)
Pr Musanji NGALASSO-MWATA (Université Bordeaux Montaigne)
Pr Laré KANTCHOA (Université de Kara)
Pr Hounkpati B. C. KAKPO (Université d'Abomey-Calavi)
Pr Flavien GBETO (Université d'Abomey-Calavi)
Pr Momar CISSE (Université Cheikh Anta Diop)
Pr Mahougnon KAKPO (Université d'Abomey-Calavi)
Pr Kokou E. PERE-KEWEZIMA (Université de Lomé)
Pr Issa TAKASSI (Université de Lomé)
Pr Alpha BARRY (Université Bordeaux Montaigne)
M. Moustapha GOMGNIMBOU, Directeur de Recherche (CNRST)
Pr Ousseynou FAYE (Université Cheikh Anta Diop de Dakar)
Pr M. BANTENGA (Université de Ouagadougou)

COMITE DE LECTURE
Pr Akoété AMOUZOU (Université de Kara), Pr Tamasse DANIOUE (Université de Lomé), Pr Atafeï PEWISSI (Université de Lomé), Pr Komlan E. ESSIZEWA (Université de Lomé), Pr Mahougnon KAKPO (Université d'Abomey-Calavi), Pr Kokou E. PERE-KEWEZIMA (Université de Lomé), Pr Alpha BARRY (Université Bordeaux Montaigne), Pr E. ASSIMA-KPATCHA (Université de

Lomé) ; Pr N.A. GOEH-AKUE (Université de Lomé) ; M. Kossi BADAMELI, Maître de Conférences (Université de Kara) ; Pr Padabo KADOUZA, (Université de Kara) ; M. Komlan KOUZAN, Maître de Conférences (Université de Kara) ; Pr Laré KANTCHOA (Université de Kara) ; M. KAMMAMPOAL Bawa, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. Nakpane LABANTE, Maître de Conférences (Université de Kara), Mme Kuwèdaten NAPALA, Maître de Conférences (Université de Kara) ; Mme Balaïbaou KASSAN, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. Assogba GUEZERE, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. Komi KPATCHA, Maître de Conférences (Université de Kara) ; Pr Koffi SOSSOU,; M. Bammoy NABE, Maître de Conférences (Université de Kara) ; Pr Boussanlègue TCHABLE, (Université de Kara) ; Pr Tchaa PALI, (Université de Kara) ; Pr Paboussoum PARI (Université de Lomé) ; Pr Martin Minlipe GANGUE (Université de Lomé); Pr Ali Pitaloumani GNAKOU (Université de Lomé) ; Pr Kouméalo ANATE (Université de Lomé) ; Pr Essohanam BATCHANA (Université de Lomé) ; Pr Kokou GBEMOU (Université de Lomé) ; Pr Séna AKAKPO-NUMADO (Université de Lomé) ; Pr A. AWESSO (Université de Lomé), Baguissoga SATRA, Maître de Conférences (Université de Kara), Essonam BINI, Maître de Conférences (Université de Kara), Mimboabe BAKPA Maître de Conférences (Université de Kara), ALOSSE Dotsè Charles-Grégoire, Maître de Conférences (Université de Kara).

SOMMAIRE

ADMINISTRATION DE LA REVUE **i**
SOMMAIRE **iii**
LIGNE EDITORIALE **vii**
SYNTHESE DES ARTICLES **xi**

LANGUES ET LETTRES **1**

A critical evaluation of human interactions in Lola Shoneyin's *The secret lives of Baba Segi's wives* and Buchi Emecheta's *The slave girl*, **LOHOU Toyi, KPEZOU Kodjo Tchaa & DADJA-TIOU Panaewazibiou……...…** **3**
Language education stakeholders' Attitudes and Personality versus Interactions and Motivational progress in Benin universities, **HOUNNOU AZOUA Mathias, LANMANTCHION Flavien Dossou & PATINVOH AGBAYAHOUN Juvenale……..…….** **17**
Le masque Wè, entre la laideur physique et la bonté spirituelle : quelle poétique pour un symbole vivant ? **GUEHI Germain……...** **31**
Les géométries structurelles dans *Le pagne noir* de Bernard Binlin Dadié, **DELY Mamadou……...……** **43**
La qualification en Dagara : quelles stratégies didactiques ? **NACOULMA Boukaré……** **55**
Les emprunts du Fang (a75) aux langues indo-européennes : un premier état des lieux, **MEDJO MVE Pither, EKO MBA Jean-Martel & NZAMICKALE Damien……..…** **61**
Contribution des proverbes dans l'éducation de l'enfant africain traditionnel, **SANGARE Ignace ……..…….** **77**
Lecture rétroactive de la pandémie covid-19 à travers une micro-représentation, **KABRE Victor ……..…..…….….** **95**

SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIETE **103**

Difficultés agroéconomiques et exploitation agricole des bas-fonds dans le département de Bondoukou (Nord-est de la Côte d'Ivoire), **KOUASSI Kossonou Blaise & GBOKO Kouassi Adjoumani…..** **105**
La base de données fiscale sous SIG de la commune v: un outil pour améliorer la gouvernance locale, **DOUMBIA Bougadari…….....** **123**

L'hévéaculture: le levier d'une mutation agricole mal assurée dans le département de Bongouanou (centre-est de la Côte d'Ivoire), **KOFFI YAO Jean Julius ……. 143**
État des lieux de l'agriculture numérique dans le département de Sinématiali (Côte d'Ivoire), **TUO Kolotioloma Honoré, KONÉ Kapiéfolo Julien & LOUKOU Alain François ….…….... 159**
Contexte socio-politique de l'émergence de la « communauté chrétienne » catholique de Haute Volta (1955-1980), **HALPOUGDOU Martial……..… 175**
Onomastique des marchés de Pointe-Noire (1960-2018), **ZIDI Joseph……..... 191**
Résistances à l'implantation coloniale française dans le nord-Congo. Cas de la subdivision administrative d'Epéna (1922-1960), **NGODI Etanislas ……..……...…. 209**
La victoire de Ramsès II à la bataille de Qadesh en 1296 av. J.-C. : entre vérité et propagande, **MENE Yao Fabrice-Alain Davy** & **KOFFI Amani…….... 239**
Désacralisation du catholicisme en Côte d'Ivoire : l'Eglise catholique à l'épreuve des violences verbales et profanation de ses objets sacrés, **ADOUBI Thierry Hugues..... 255**
Réflexion autour de la gestion du mobilier archéologique au Burkina Faso, **SIMPORÉ Lassina……... 271**
La première Haute-Volta (1919-1932) : les avatars d'une colonie dans le contexte de la « mise en valeur », **BAZIE Boubié …….. 297**
« Le Rwanda, ça ne m'inspire pas » : Bertrand Badié ou quand le savant se préfère au savoir, **SARÉ Séni ……..…… 313**
Intelligence artificielle : prodromes d'une obsolescence du proprement humain ? **EKPO Kouadio Victorien ……...…. 329**
Blaise pascal et le salut des âmes (aux équipes enseignantes de Côte-d'Ivoire), **PILLAH Niali Armand-Privat ……..…..…... 343**
Impasses de la démocratie dans la modernité politique : quels défis pour les sociétés africaines ? **FADEME Komla ……..…... 359**
Les fondements de la communication, **TCHASSANTI Abdourahim …… 377**
Perception de l'interface « vie au travail-vie privée » et son impact sur l'engagement organisationnel affectif : le rôle modérateur des variables sociodémographiques et du bien-être psychologique au travail, **MBINA YEMBI Moulin Aymar & MIHINDOU BOUSSOUGOU Parfait ……...…. 395**
Méthodes pédagogiques : conception et pratiques enseignantes à l'ère de l'APC au Bénin, **DJIMA Fatahou ……..…… 417**

Formes, fondements socioculturels de la persistance des mutilations génitales féminines au Benin, **TCHANTIPO SAI Sotima …… 429**
Pratique touristique et développement socioéconomique au nord de la Côte d'Ivoire : l'exemple du village de Waraniéné, **N'GORAN Kouamé Fulgence ……. 443**
Approche phénoménologique du rituel de l'eau chaude en post-partum chez quelques femmes gabonaises, **MALOUTA Catherine Olivia ……..... 459**
Les relations familiales à l'épreuve de Facebook et WhatsApp dans la ville de Lomé : commune Golfe 5, **OURADEI Bétiré Daria & DANIOUE Tamasse ……...…….. 471**

LIGNE EDITORIALE

Lɔŋgbowu est une revue à parution semestrielle de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Kara. Elle publie les articles des domaines des langues, des lettres, des sciences de l'homme et de la société. **Les textes doivent tenir compte de l'évolution des disciplines couvertes et respecter la ligne éditoriale de la revue**. Ils doivent en outre être originaux et n'avoir pas fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture.

Les articles soumis à la revue ***Lɔŋgbowu*** sont anonymement instruits par deux évaluateurs. En fonction des avis de ces deux instructeurs, le comité de rédaction décide de la publication de l'article soumis, de son rejet ou alors demande à l'auteur de le réviser en vue de son éventuelle publication.

Les articles à soumettre à la revue doivent être conformes aux normes ci-dessous décrites.

PRESENTATION GENERALE DES MANUSCRITS

À partir de ce numéro 004, la revue *Longbowou* ne peut recevoir pour instruction ni publier un article s'il ne respecte pas les normes typographiques, scientifiques et de référencement (NORCAMES /LSH) adoptées par le CTS/LSH, le 17 juillet 2016 à Bamako, lors de la 38ème session des CCI dont voici *in extenso* une partie du point 3 de ces normes à l'attention de tous les auteurs.

« 3. DES NORMES ÉDITORIALES D'UNE REVUE DE LETTRES OU SCIENCES HUMAINES

3.1. Aucune revue ne peut publier un article dont la rédaction n'est pas conforme aux normes éditoriales (NORCAMES). Les normes typographiques, quant à elles, sont fixées par chaque revue.

3.2. La structure d'un article doit être conforme aux règles de rédaction scientifique, selon que l'article est une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain.

3.3. La structure d'un article scientifique en Lettres et Sciences Humaines se présente comme suit :

- Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : **Titre, Prénoms et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français [250 mots maximum], Mots clés [7 mots maximum], [Titre en Anglais] Abstract, Keywords**, **Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.**
- Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : **Titre, Prénoms et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français [250 mots au plus], Mots clés [7 mots au plus], [Titre en Anglais], Abstract, Keywords, Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie**.
- Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.). (ne pas automatiser ces numérotations)

3.4. **Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets** (Pas d'Italique donc !). Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

3.5. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :
- (Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées) ;
- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).
Exemples :
- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (…), d'accroitre le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupé du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens(…)».
- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

> Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

> le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

3.6. Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page

3.7. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit :
NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique.

Dans la zone Éditeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre, le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2nde éd.).

3.8. Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Par exemple :

Références bibliographiques

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

AUDARD Cathérine, 2009, *Qu'est-ce que le libéralisme ? Éthique, politique, société*, Paris, Gallimard.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation,* Paris, PUF.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogène, 202, 4,* p. 145-151.

DIAKITE Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, Paris, L'Harmattan.

Typographie française

- La revue ***Lɔŋgbowu*** s'interdit tout soulignement et toute mise de quelque caractère que ce soit en gras.
- Les auteurs doivent respecter la typographie française concernant la ponctuation, l'écriture des noms, les abréviations…

Les appels de notes sont des chiffres arabes en exposant, sans parenthèses, placés avant la ponctuation et à l'extérieur des guillemets pour les citations.

Tout paragraphe est nécessairement marqué par un alinéa d'un cm à gauche pour la première ligne.

Tableaux, schémas et illustrations

En cas d'utilisation des tableaux, ceux-ci doivent être numérotés en chiffres romains selon l'ordre de leur apparition dans le texte.

Les schémas et illustrations doivent être numérotés en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte.

La présentation des figures, cartes, graphiques, … doit respecter le miroir de la revue qui est de 16 x 24. Ces documents doivent porter le titre précis, la source, l'année et l'échelle (pour les cartes).

Le non respect des normes éditoriales entraîne le rejet du projet d'article.

LES DROITS DE PUBLICATION

Une fois l'article accepté par le comité de rédaction, l'auteur devra entrer en contact avec la rédaction de la revue pour l'acquittement des droits de publication qui s'élèvent à **40 000 FCFA**.

Lɔŋgbowu étant une revue de recherche et d'information éditée sans but lucratif, les auteurs ne percevront pas de versement de droits.

ÉPREUVES ET PUBLICATIONS

Avant publication, l'auteur reçoit par courrier électronique un jeu d'épreuves à vérifier. Il doit les retourner corrigées sous huitaine à la rédaction. Seules les corrections typographiques sont admises sur les épreuves.

L'auteur reçoit, après parution, le tiré-à-part de son article en version électronique au format PDF. Il pourra recevoir, sur demande, un exemplaire de la revue en payant les frais d'expédition.

Les articles sont la propriété de la revue et peuvent faire l'objet, avec l'accord de l'auteur, d'une mise en ligne.

DISPOSITIONS FINALES

Les articles doivent parvenir au secrétariat de rédaction de la revue au plus tard à la fin du mois de mars pour le numéro de juin et la fin du mois de septembre pour le numéro de décembre de chaque année.

Les textes doivent être envoyés à l'adresse suivante :
Email : ***rellshs2016@gmail.com***

SYNTHÈSE DES ARTICLES

Le contenu des contributions constituant l'ossature de ce 14ème numéro de la Revue *Lɔŋgbowu*, est très riche.

Dans le domaine des lettres et langues, les auteurs se sont intéressés aux thématiques portant sur des sujets tels que la lecture rétroactive de la pandémie covid-19 à travers une micro-représentation, la contribution des proverbes dans l'éducation de l'enfant africain traditionnel, un premier état des lieux des emprunts du Fang aux langues indo-européennes, la qualification et les stratégies didactiques en Dagara, le rapport entre la laideur physique et la bonté spirituelle et la poétique du symbole vivant du masque Wè, les géométries structurelles dans Le pagne noir de Bernard Binlin Dadié.

Le lecteur pourra lire avec intérêt, language education stakeholders' attitudes and personality versus interactions and motivational progress ett a critical evaluation of human interactions in lola shoneyin's The secret lives of baba segi's wives and buchi emecheta's the slave girl.

Différentes thématiques du domaine des Sciences de l'Homme et de la Société ont été traitées.

Dans le champ de la géographie, les recherches apportent des lumières sur les difficultés agroéconomiques et l'exploitation agricole des bas-fonds dans le nord-est de la Côte d'Ivoire, sur l'hévéaculture comme levier d'une mutation agricole mal assurée dans le centre-est de la Côte d'Ivoire, sur l'état des lieux de l'agriculture numérique dans quelques départements de la Côte d'Ivoire et les SIG comme outil d'amélioration de la gouvernance locale des communes dans la levée des données fiscales.

Les recherches en histoire ont porté sur le contexte socio-politique de l'émergence de la « communauté chrétienne » catholique de Haute Volta (1955-1980), l'Eglise catholique à l'épreuve des violences verbales dans les profanations des objets sacrés et la désacralisation du catholicisme en Côte d'Ivoire, Epena (1922-1960) comme exemple des résistances à l'implantation coloniale française dans le nord-Congo, l'onomastique dans les marchés de Pointe-Noire (1960-2018), la victoire de Ramsès II à la bataille de Qadesh est-elle une vérité ou plutôt une propagande ? Et la réflexion autour de la gestion du mobilier archéologique au Burkina Faso.

Dans les champs de la Philosophique, de la psychologie et des sciences de l'éducation, l'ont a, entre autres contributions, l'intelligence artificielle comme prodromes d'une obsolescence du proprement humain, les défis des sociétés africaines face aux impasses de la démocratie dans la modernité politique, Bertrand Badié qui se préfère contre le savoir dans le cas du Rwanda. Le lecteur consultera trouvera également pour sa satisfaction, les méthodes pédagogiques utilisées dans les pratiques enseignantes qu'impose l'APC, la conception en Côte-d'Ivoire des équipes enseignantes sur le salut de

leurs âmes, l'impact « travail - vie privée » sur l'engagement organisationnel affectif et le rôle du bien-être psychologique au travail.

La sociologie et l'anthropologie sont couvertes à travers la persistance des mutilations génitales féminines, les pratiques touristiques et développement socioéconomique au nord de la Côte d'Ivoire, l'approche phénoménologique du rituel de l'eau chaude en post-partum des femmes gabonaises.

Bonne lecture à chacun.

IMPASSES DE LA DÉMOCRATIE DANS LA MODERNITÉ POLITIQUE : QUELS DÉFIS POUR LES SOCIÉTÉS AFRICAINES ?

FADEME Komla[♣]

Résumé

La vie sociopolitique et économique en Afrique est secouée par des crises et de conflits permanents qui fracturent la cohésion harmonieuse et le vivre-ensemble paisible entre les citoyens. Cette situation d'insécurité des peuples nécessite l'institutionnalisation d'une organisation sociale et politique capable de réguler la vie sociale et veiller à la sûreté et à la sécurité de tous les membres de la cité. La structure politique qui est habilité à gérer au mieux cette aspiration des populations est l'État-nation démocratique. Malheureusement, on constate avec regret l'échec de la construction de l'État démocratique en Afrique. Le présent article vise à analyser les causes exogènes et endogènes de l'échec de la démocratisation des pays en Afrique tout en proposant la construction d'un État-nation démocratique capable de faire cohabiter pacifiquement, dans un esprit d'unité nationale, les diversités ethniques, culturelles, religieuses sans risques de conflits ni de guerres ; un État de droit démocratique qui a la capacité de construire un vivre-ensemble au pluriel dans un esprit de patriotisme constitutionnel.

Mots clés : Etat-nation, vivre-ensemble, démocratisation, construction, diversité.

Abstract

The socio-political and economic life is cut by crises and permanent conflicts that fracture the harmonious cohesion and the peaceful living together between citizens. This situation of insecurity of the people requires the institutionalization of a social and political organization capable of regulating social life and ensuring the safety and security of all members of the city. The political structure that is the best able to manage the aspiration of the people is the democratic nation-state. Unfortunately, we note with regret the failure of democratic state building in Africa. This article aims to analyze the exogenous and endogenous causes of the failure of democratization of countries in Africa while proposing the construction of a democratic nation-state able to coexist peacefully, in a spirit of national unity, ethnic, cultural and religious diversities without the risks of conflicts or wars; a democratic state governed by the rule of law which has the capacity to build a plural living together in a spirit of constitutional patriotism.

Key words: nation-state, living together, democratization, construction, diversity

♣ Université de Lomé (Togo); Email: fademekomla@gmail.com

Introduction

La modernité politique de l'Afrique aspire à la construction d'un espace politique démocratique. Cet espace démocratique est considéré par beaucoup de penseurs politiques comme la condition sine qua non d'institutionnalisation d'un monde d'égalité, de justice, de liberté et de vivre-ensemble harmonieux entre les citoyens de la cité. Cette construction d'État démocratique doit, par conséquent, amener les peuples africains à vivre dans « un ordre qui exclut la violence et l'arbitraire » (F. E. Boulaga, 1977, p.174). Une responsabilité incombe alors aux élites africaines qui doivent s'approprier la démocratie en l'affranchissant « du mimétisme servile qui consiste à répéter comme de perroquets les pensées et les valeurs des maîtres occidentaux présentées comme universelles parce qu'elles viennent des pays dits modernes et développés » (A. Tine, 2018.p. 144).

Mais depuis longtemps, de manière chronique et récurrente, fait remarquer A. Tine (2018.p. 145), l'Afrique est devenue un « continent des conflits, du nord au sud, d'est en ouest, [...] secouée par de violentes turbulences qui ébranlent sérieusement la paix sociale et la stabilité » politique. A. Tine (2018, p. 144) dit en ce sens que « l'Afrique est en crise ». Cette crise, selon A. Tine (2018, p. 144), a le sens de « déroute, impasse, faillite [et] échec » de démocratisation et de développement dans tous les domaines. Cette incapacité des leaders politiques à construire un État-nation démocratique en Afrique doit forcément être due à certaines causes. Il importe de trouver ces causes et y remédier. La question centrale qui oriente alors cette réflexion se formule de façon suivante : quelles sont les causes de l'échec de la démocratisation des pays en Afrique et comment y remédier? Cet article analyse les causes exogènes et endogènes de l'échec de la démocratisation des pays en Afrique et cherche à y apporter une solution. À travers une approche analytique et critique, nous montrerons l'échec de la démocratisation des États en Afrique par quelques événements incisifs qui justifient la permanence de la violence politique et ethnique, les dérives économiques et la gestion patrimoniale de l'État.

Notre réflexion dans cet article tournera autour de trois parties : nous préciserons les causes exogènes, les causes endogènes de l'échec de la démocratisation dans beaucoup d'États en Afrique tout en proposant la construction d'un type d'État-nation démocratique capable de faire cohabiter pacifiquement les diversités identitaires dans un esprit d'unité nationale sans risques de conflits ni de guerres.

1. Quelques causes exogènes

1.1. La colonisation

Dans les années 1960, les colonisateurs occidentaux, notamment britanniques, belges, espagnols, français et portugais, sous la pression des luttes de libération nationale dans beaucoup de pays, ont compris chacun à leur manière et à leur rythme tout le profit qu'ils tireraient en octroyant aux pays africains leur indépendance politique tout en contrôlant leur économie. Pour R. Dussey (2008, p. 47), « c'était une

réponse machiavélique au dilemme : comment décoloniser sans perdre les avantages de la colonisation ? Car l'Afrique est devenue, aux yeux des colonisateurs objet de féroces rivalités ».

L'une des conséquences de ces rivalités, ce sont les guerres et les conflits dont l'Afrique est aujourd'hui le théâtre. Beaucoup de ces guerres ont pour principal objectif d'amener le colonisateur à s'emparer des immenses richesses dont regorge le continent africain : cuivre, fer, cobalt, zinc, bauxite, platine, manganèse, chrome, étain, uranium, nickel, mercure, or, pétrole etc. Ce qui importe pour le colonisateur, c'est l'intérêt économique qu'il tirera en accordant aux colonisés « une souveraineté au rabais » (R. Dussey 2008, p. 49). C'est pourquoi l'indépendance des pays africains devrait tout simplement servir « à installer au pouvoir des dirigeants taillés sur mesure » (R. Dussey 2008, p. 49) ; lesquels vont drainer vers la métropole la richesse dont regorge leur pays afin d'avoir leur avale pour s'éterniser au pouvoir.

Après avoir écarté les dirigeants nationalistes, tels Patrice Lumumba du Congo (futur Zaïre), Kwame Nkrumah du Ghana, Barthélémy Boganda de Centrafrique, les colonisateurs ont confié aux dirigeants, qu'ils ont imposés de fait et au service de leurs intérêts, des États africains post-coloniaux apparaissant dans la réalité comme l'expression de la permanence de la dépendance à leurs égards. Ces dirigeants ont pour fonction non officielle de gérer leurs potentialités humaines dans l'optique de la protection et de la promotion des intérêts des métropoles » (R. Dussey 2008, p. 53).

Par conséquent, toute tentative de construire en Afrique une économie industrielle, vigoureuse, capable de concurrencer les puissances industrielles est vouée à l'échec. Ceci parce que « pour les grandes puissances, les intérêts nationaux passent avant toute chose » (R. Dussey 2008, p. 53). Le péché originel du colonialisme en Afrique consiste à ne pas avoir introduit de vrai système capitaliste, fondé sur la propriété privée et qui aurait ainsi créé les incitations à la concurrence et à l'accumulation nécessaires pour stimuler une croissance économique autonome. L'objectif du colonisateur est de drainer la richesse des pays africains vers la métropole. Pour la France par exemple, le général De Gaulle affirme que « la sauvegarde des intérêts stratégiques fondamentaux de la France sur le continent exigeait de changer la colonisation en coopération » R. Dussey (2008, p. 53). Dans cette perspective, l'Afrique semble être condamnée à demeurer la sphère d'influence et le champ d'expansion des nations industrielles. C'est pourquoi nous pouvons dire qu'au nom de la conférence de Berlin de 1885, les grandes puissances concurrentes mènent de guerres par procuration en Afrique, transformée depuis des décennies en de vaste champ de bataille.

Ce sont là autant d'épreuves multiséculaires qui ne pouvaient manquer d'affecter durablement la dynamique historique de l'Afrique, en inscrivant profondément dans le psychisme individuel et collectif des populations, des traumatismes et des complexes qui ne sont pas pour peu dans la relative passivité avec laquelle elles affrontent aujourd'hui leur propre histoire. L'Afrique est, à notre avis, le continent

qui a payé un lourd tribut à l'Histoire coloniale et le fait qu'elle a survécu aux multiples exactions tient quasiment du miracle.

Le sous-développement des États en Afrique serait le résultat d'un appauvrissement systématique qui aurait rigoureusement été planifié dans le cadre de la domination impérialiste sous les différentes formes. Il est clair, la pauvreté n'est pas une fatalité qui serait inscrite dans le code génétique des populations, elle n'est pas d'une prétendue inadaptation naturelle de leurs cultures et de leur mentalité au développement.

Nous reconnaissons que les traumatismes qui résultent des exactions coloniales et néo-coloniales ou de la gestion déprédatrice des élites dirigeantes africaines, ont eu une influence négative notable sur l'attitude des populations. La dictature coloniale s'est donc instaurée pendant des décennies en Afrique et a assujetti des États aussi bien sur le plan économique que politique et culturel.

La période coloniale n'a pas véritablement préparé les Africains à l'exercice de la démocratie. Ce qui fait qu'après les indépendances, les nouveaux régimes ont hérité le système autoritaire et brutal de la colonisation. La majorité des dirigeants de ces régimes n'ont pas été élus à la suite d'élections transparentes. Il y a eu des simulacres d'élections démocratiques. C'est ce que L. Beck (2008, p. 57) appelle « la démocratie patrimoniale ou la démocratie clientéliste ». Les chefs d'État sont, dans ce cas, souvent choisis par « les dirigeants européens » (R. Dussey (2008, p. 64). Les États étrangers, loin de favoriser l'implantation des structures démocratiques en Afrique ont au contraire favorisé, soutenu et toléré des régimes autoritaires.

Malheureusement, la réalité à laquelle renvoie l'État autoritaire en Afrique est : des stratégies de développement économiques et social inefficace là où ce ne sont pas purement et simplement le pilotage à vue et le bricolage qui en tiennent lieu. Ainsi selon les termes d'A. Kabou (1991, p. 23), pour les dirigeants africains, « la faveur va systématiquement au bricolage, à l'improvisation, à la navigation à vue. Et, en cas de coup dur, rien de prévu, hormis l'espoir d'une intervention étrangère, considérée du reste comme un dû historique ». Aujourd'hui encore, beaucoup d'États en Afrique ont continué à s'appuyer sur « la mise en place d'autocraties électorales fondées sur la personnalisation du pouvoir » (A. Goujon, 2015, p. 165).

Il est indéniable cependant que les gouvernements coloniaux et les entreprises européennes ont investi à la fois dans les infrastructures et dans la création d'institutions dont la vocation était de développer les économies africaines vers l'exportation de produits primaires. Dans les deux cas, l'ancienne logique économique d'utilisation du travail forcé a perduré avec le maintien de l'esclavage en Afrique tropicale au début de la période coloniale et l'utilisation des saisies de terre à grande échelle pour favoriser l'afflux de travailleurs migrants dans les économies de peuplement.

Mais on a constaté des évolutions et des nuances. On a noté des différences entre les politiques française et britannique, par exemple en Afrique de l'Ouest. En effet, si après l'indépendance les nouveaux gouvernements africains ont eu le choix de créer des monnaies

nationales, les colonies françaises, sous l'impulsion de la France, ont pour la plupart refusée cette possibilité alors que les colonies britanniques l'ont rapidement acceptée.

D'une façon générale, cette gestion de l'État dans les colonies en Afrique fut doublée des problèmes de conflits frontaliers qui accentuent la souffrance des populations.

Les frontières « artificielles » imposées par les colonisateurs ont subsisté après les indépendances et du même coup, entraînent des problèmes d'intégrité territoriale et d'unité nationale. L'une des causes des conflits voire de guerres de sécession en Afrique est incontestablement les problèmes frontaliers liés au tracé des frontières fixées à Berlin en 1885. Nous en avons pour preuve, la guerre de sécession de Katanga au Zaïre 1960-1963, la guerre de Biafra au Nigéria 1967-1970, des « guerres entre la Libye et le Tchad à propos de la bande d'Aouzou, entre le Nigéria et le Cameroun concernant la presqu'île de Bakassi, entre l'Éthiopie et l'Érythrée à propos d'une petite bande de terre » (R. Dussey, 2008, p. 50). Par ailleurs, il est évident que le partage colonial de l'Afrique a initié l'imposition de frontières qui ont séparé des peuples de même culture, délimité des États si petits qu'on pouvait douter de leur viabilité économique, et créé des États si vastes qu'ils en devenaient potentiellement ingouvernables. Nous avons par exemple le cas de l'actuel RDC (République Démocratique du Congo)

Ce problème frontalier fut doublé en Afrique de la politique de l'ajustement structurel qui prend en otage le processus de démocratisation.

1.2. La démocratie, otage du processus d'ajustement structurel en Afrique

Depuis 1980 jusqu'à nos jours, la problématique du lien indissoluble entre l'économie et la politique se pose de façon cruciale en Afrique. La crise économique dans laquelle se débattent presque tous les pays africains incite à la recherche du système politique le plus socialement acceptable et pouvant supporter ce que F. Akindès (1996, p. 184) appelle « la relance des économies moribondes » du continent. L'unanimité semble se faire autour de la nécessité de mettre en place un système politique démocratique. Seulement, il se pose l'épineux problème de la compatibilité entre la démocratie et le programme d'ajustement structurel.

Autrement dit, les Africains n'arrivent pas à démocratiser un système politique bloqué dans un contexte d'ajustement de l'économie nationale aux nouvelles conditions de l'économie mondiale. L'uniformisation de la pensée qui caractérise la fin du XXe siècle et le début du XXIe siècle, semble poser plus de problèmes à l'Afrique qu'elle n'a réellement les capacités de les résoudre. Le mouvement de démocratisation en cours, au-delà du triomphalisme dont on le couvre, cache mal l'ampleur des contradictions. En effet il porte déjà les germes des violations des droits de l'homme et des mascarades politiques. Malheureusement, l'articulation des problèmes politiques et économiques qui fait la trame de la crise africaine n'a pas encore suscité

de réelles et efficaces réflexions. De plus, la recherche de cadres institutionnel et constitutionnel sécurisants ne saurait être efficace si l'économie qui semble avoir été reléguée aux oubliettes par les nouveaux acteurs politiques, continue à vaciller sur des bases toujours incertaines.

En Afrique, constate F. Akindès (1996, p. 185), « l'absence de renouvellement des idées sur les épineux problèmes économiques et la pression continue des bailleurs de fonds » accroissent la rupture entre les États ajusteurs et les sociétés civiles. L'ajustement structurel en cours en Afrique « est la conséquence logique d'un processus d'intégration progressif arrivé à sa phase d'étranglement » (F. Akindès, 1996, p. 185). Les bailleurs de fonds, ayant constaté l'endettement massif, craignaient le non remboursement en raison des déséquilibres macro-économiques et financiers apparaissant de plus en plus profonds. Il y a alors nécessité d'ajuster les économies nationales aux nouvelles conditions de l'économie mondiale. C'est pour cela que, pour réduire les déséquilibres macro-économiques, l'apport de crédits est assorti des mesures imposées par la Banque mondiale et le FMI au nom de ce qu'il est convenu d'appeler « conditionnalités » de l'aide internationale. Mais il est constaté que depuis « 1984 on assiste à un financement des pays riches par les pays pauvres via le service de cette dette dont le montant est plus important que celui des décaissements effectués par le Nord en direction du Sud » (B. Founou-Tchuigoua, 1994, p. 2). L'ajustement structurel devient un canal d'appauvrissement des États africains. Paradoxalement, les bailleurs de fonds estiment que les pays endettés vivent au-dessus de leurs moyens. Ils doivent réduire leurs déficits externes et internes.

Les solutions proposées pour résoudre le problème sont : « dévaluer la monnaie, réduire les importations au minimum incompressible, réorienter au maximum l'appareil de production en vue d'encourager les exportations vers les marchés mondiaux » (F. Akindès, 1996, p. 185-186). En ce qui concerne la résorption du déficit des finances publiques, il est conseillé d'accroître la pression fiscale et les tarifs des entreprises publiques, de réduire autant que possible l'emploi et les salaires dans la fonction publique ainsi que les subventions d'État en faveur de certains produits. La banque mondiale pour atteindre ses buts « exige la redéfinition du rôle de l'État, préconise la réduction au maximum de son rôle économique et insiste sur la nécessité du respect scrupuleux de seuls critères du marché dont le caractère pur et parfait, bien que contesté en économie politique, réapparaît vigoureusement » F. Akindès (1996, p.186). Pour la mise en œuvre de ces mesures, les programmes d'ajustement financier exigent « un État fort » (F. Akindès, 1996, p. 187) et redonne à l'État en Afrique, son caractère patrimonial. Cette situation fait que la démocratisation en Afrique prend place dans un contexte d'impasse sociale, « dans une ambiance de pénurie et de détresse économiques, dans une profonde inquiétude face aux investisseurs qui désertent le continent et se dirigent vers d'autres cieux » (K. Mana, 1991, p.106). La plupart des Etats africains n'ont plus les moyens de faire tourner l'Etat, c'est-à-dire de payer les fonctionnaires, et d'investir dans les

ressources humaines. La pauvreté s'accentue avec « le diktat des plans d'ajustement structurel ou la soumission servile » (A. Tine, 2018, p. 232) aux institutions de Bretton Woods. Dans cette circonstance, la politique d'ajustement structurel n'a pas réussi à faire redémarrer la machine économique et a aggravé la crise sociale et politique. Les demandes sociales en termes d'exigences d'emploi et de pressions pour une redistribution plus équitable des ressources matérielles menacent sans cesse de déstabiliser la paix sociale et politique. On se demande s'il est réellement possible de démocratiser un système politique en Afrique en mettant en œuvre des programmes d'ajustement structurels. La réponse à cette question est négative. La preuve est que dans la sous-région ouest-africaine, l'expérience ghanéenne, qualifiée d'une des tentatives de réforme les plus impressionnantes en Afrique vis-à-vis de FMI, a dû procéder à

> 83% de réduction du salaire réel ; licenciement de plus du tiers des salariés des entreprises de l'or et du cacao qui assurent pourtant environs 70% des exportations ; croissance de la corruption des administrations en compensation à la baisse des revenus ; démantèlement des services sociaux ; dégradation des termes de l'échange entre ville et campagne ; dégradation des logements sociaux existants (F. Akindès, 1996, p. 188-189).

Pour contraindre la population à se soumettre à ces exigences, l'État ghanéen « a multiplié les organes de répression politique [qui servent] à terroriser les opposants politiques » (Gymah-Boadi, 1991, p. 16-29). L'exemple du Ghana montre l'influence de la Banque mondiale et du FMI sur l'État qui garantit la sécurité des capitaux en privant le peuple d'expression politique. Dans cette perspective, l'État en Afrique postcoloniale avait fait le choix explicite de privilégier la relance économique par l'austérité à la démocratie rejetée à plus tard. Les nouveaux gouvernements issus du processus démocratique en cours en Afrique se rendent aussi progressivement compte que,

> pour se maintenir, il est politiquement nécessaire, voire indispensable, de réduire l'espace des contestations politiques et syndicales nationales afin de conserver la confiance des bailleurs de fonds qui eux, fond constamment pression pour que la sécurité soit garantie une fois les capitaux investis. À partir de cet instant, surgissent les contradictions entre le projet démocratique libéral et les exigences de la nouvelle politique économique (F. Akindès, 1996, p. 189).

Ceci conduit l'État dans son nouveau rôle d'accompagnateur de l'économie, à rester sourd aux revendications sociales : mouvements syndicaux, soulèvements populaires contre la dégradation profonde de conditions sociales des plus défavorisés. L'État, préoccupé par la réduction des déséquilibres macro-économiques et la sécurité des capitaux dans le but de satisfaire les bailleurs de fonds, répond aux revendications par la violence au nom d'une certaine sécurité

intérieure : paix, ordre, et discipline sociale réclamée par les bailleurs de fonds et les investisseurs. Par exemple,

> au Tchad, la misère des populations accrue par plusieurs mois d'arriérés de salaires des fonctionnaires, n'a pas empêché le gouvernement d'Idriss Déby de prendre à son Conseil des ministres du 16 juillet 1992 des mesures anti-sociales non négociables, telles que la suspension du recrutement dans la fonction publique, le gel des avancements, l'abattement des salaires, la réduction des indemnités et la hausse des impôts jugés incontournables pour le redressement des finances publiques (F. Akindès, 1996, p. 192) .

Les États africains considèrent aujourd'hui les mouvements de contestation populaire comme une menace pour la sécurité intérieure. Dans cette perspective, la protection des biens, des capitaux et de leurs détenteurs devient un impératif majeur des gouvernements. Pour garantir la protection de ces biens, toutes les formes d'expression populaire peuvent être réprimées violemment. Par exemple, au sommet franco-africain de la Baule, François Mitterrand promettait aides et compréhension aux chefs d'État africains soucieux de démocratie. « Deux ans après, la France n'hésite pas à livrer aux forces armées centrafricaines des grenades lacrymogènes destinées à réprimer fortement les manifestations de l'opposition » (F. Akindès, 1996, p. 191). Cet auteur précise que les services de la coopération militaire française honorent les commandes de ce type dans bien d'autres pays africains. C'est là, une option à peine voilée de l'aide à la recomposition des autoritarismes, se justifiant comme mesure d'accompagnement pour une meilleure application des principes économiques de l'orthodoxie néo-libérale.

Ce comportement de beaucoup de chefs d'État africain est observable presque dans tous les États : promesse de liberté d'expression non tenue, l'interdiction des manifestations de rues, le découragement des mouvements de grève, sont parmi tant d'autres, des indicateurs de la marche à reculons du processus de démocratisation. On peut dire que dans le système libéral, la liberté des capitaux est plus importante que celle des hommes. C'est pourquoi F. Akindès (1996, p. 195) disait que l'État en Afrique est « pris en otage par le capital, organise l'injustice sociale au mépris de la qualité de vie des citoyens ».

Mais il est à remarquer qu'au cours de ces cinquante dernières années, ces obstacles externes ont été surclassés par des obstacles internes de loin plus puissants et plus dévastateurs. Ainsi loin d'être exclusivement exogènes, les causes de l'échec du développement et de la démocratisation de l'Afrique sont essentiellement endogènes.

2. Quelques causes endogènes

2.1. La course au pouvoir des leaders politiques

Dans la plupart des pays africains, dès l'annonce de l'ouverture démocratique, on a assisté à une multiplication de partis politiques correspondant moins à « une reprise en main des libertés retrouvées

qu'à une stratégie de course à la rente politique » (R. Dussey, 2008, p.146). Aucun programme politique ne les caractérise. La critique des politiques d'ajustement structurel adoptées par les partis au pouvoir constitue leur cheval de bataille, sans qu'en retour ils émettent de nouvelles idées de redynamisation des appareils de production. Jean-Baptiste Placca (1991, p. 95-101) exprimait cette situation des leaders politiques africains lorsqu'il affirme vis-à-vis du cas camerounais que « le peuple ne se reconnaît plus ni dans le pouvoir de Paul Biya, ni dans cette opposition manifestement à court d'idées ».

Par conséquent, en se créant un chemin pour une participation intéressée au pouvoir, les acteurs politiques s'éloignent progressivement des préoccupations des populations. Les ambitions personnelles à peine dissimulées induisent des conflits qui font plutôt penser à une course individuelle au pouvoir.

Dans le courant des deux premières années du vaste mouvement de démocratisation, les appels incessants à la tenue d'une conférence nationale d'un pays à l'autre donnaient des signes de « la panne d'imagination des oppositions africaines » (Jean-Baptiste Placca, 1991, p. 95-101). Cette situation constitue un indicateur réel de la crise de la réflexion qui secoue en profondeur la vie politique et économique africaine. Jean-Jacques Raynal (1991, p. 3-25) explique le cas des leaders politiques béninois qui peut être pris pour le cas en Afrique en général. L'auteur montre que dans la floraison des partis politiques au Bénin, rares sont ceux qui répondent à la condition de projet de société et d'un programme politique. La plupart ne sont que des groupuscules qui ne prennent en compte l'intérêt général que lorsqu'il coïncide avec leurs intérêts particuliers. Le débat politique s'est trop souvent limité à un échange de slogans creux et de promesses démagogiques. Les partis politiques en Afrique ont donc en commun cette forte propension à ne s'appesantir que sur les problèmes constitutionnels qui déterminent les modalités d'accès au pouvoir. Ils mettent de côté les réflexions relatives aux alternatives économiques possibles.

Les virulentes critiques adressées au pouvoir qui prennent en général pour cible les effets sociaux de l'ajustement ne sont jamais accompagnées de propositions constructives ou d'idées novatrices. Par exemple, le Congo, souligne F. Akindès (1996, p. 147) « avec une dette extérieure avoisinant les 1.500milliards de francs CFA, les débats de la période électorale n'ont tourné qu'autour des formes constitutionnelles d'accès au pouvoir ». Cette situation est observée dans presque tous les pays engagés dans un processus d'alternance politique en Afrique. Ceux qui sont au pouvoir s'y accrochent par tous les moyens. Dans cette circonstance, les règles d'accès au pouvoir, même démocratiquement définies, ne sont pas souvent respectées. Les dirigeants cherchent plutôt à se maintenir au pouvoir et les décisions politiques sont, la plupart du temps, prises à l'encontre de la volonté du peuple. Pour R. Dussey (2008, 90) « les institutions politiques en Afrique sont liberticides et suicidaires ». Le philosophe constate que

> les leaders politiques africains [...] sont parfois ignorants et manipulés, surtout coupables, rarement innocents [...] Cet état de

> fait se manifeste par [...] un mépris évident du bien commun et de la chose publique concrétisé par les détournement de fonds publics ou le mauvais usage des infrastructures et matériels publics (R. Dussey (2008, p.165).

Les leaders politiques africains ont tous en idée que « l'État ne transcende pas les intérêts personnels de ces chefs. [...] L'État en Afrique est un État patrimonial et quelquefois tribal » (R. Dussey, 2008, p.166). Et beaucoup de ces leaders cherchent à devenir le chef de l'État parce qu'ils savent que souvent les dirigeants africains arrivent au pouvoir pour accumuler des biens de toutes sortes par une mainmise sur la richesse nationale par des opérations frauduleuses à l'occasion de l'attribution de marché publics. Une complicité plus ou moins « mafieuse s'établit ainsi entre les dirigeants politiques et les opérateurs économiques » (R. Dussey, 2008, p.166) en Afrique. C'est fort de ce constat que le politologue togolais, Atsutsè Agbobli (1997, p. 10) estime que face à l'attitude actuelle des Africains, à commencer par une partie des élites, des dirigeants politiques, le plus souvent irresponsables et corrompus, « le sentiment prévaut que beaucoup en sont eux-mêmes si convaincus qu'ils ne s'estiment pas possesseurs des aptitudes qui font les grands hommes, les grandes œuvres et les grandes nations ». R. Dussey (2008, p.15) a donc raison de dire qu'

> affirmer que l'Afrique est malade de ses hommes politiques peut être considéré par certains comme une provocation. Mais nous ne voulons ni provoquer, ni polémiquer, ni accabler les décideurs politiques africains, car nous sommes nous-mêmes concernés et nous devons nous contraindre à entendre la vérité. Plutôt que la langue du bois j'ai choisi la sincérité, car nous en avons besoin pour construire ce continent.

Il est évident, la reconstruction politique et stratégique de l'Afrique serait longue, aléatoire et difficile. Ceci parce que cette lourde tâche, fort complexe est intimement liée à celle de la reconstruction d'un État de droit et d'institutions démocratiques, laquelle doit être assumée en grande partie par les Africains eux-mêmes. Or jusqu'à présent les leaders politiques africains se livrent à des contradictions politiques, à des rivalités dé-constructives de démocratie et à des insuffisances notoires de patriotisme politique. « L'État moderne est confondu à un individu ou à un groupe d'individus, où la frontière entre le privé et le public n'existe presque pas, et où la gestion sociopolitique est confondue aux désidérata et caprices d'un individu ou d'un groupe d'individus » (B. Tonyeme, 2021, p. 116). C'est ce qui explique d'ailleurs la permanence de violence sociopolitique qui se fait sur le fond de conflits ethniques.

2.2. Les conflits ethniques

L'ethnie serait la base de l'organisation et du fonctionnement de la plupart des sociétés dans les pays africains. Ce fait n'est pas uniquement une réalité du passé précoloniale et colonial ; c'est

également le quotidien des sociétés modernes actuelles africaines. C'est pour cela que si l'ethnie est considérée de nos jours par beaucoup de penseurs comme « un produit de l'histoire coloniale, des pratiques militaires, administratives et intellectuelles des pouvoirs métropolitains » (J. Copans, 1990, p. 187), ce n'est pas parce que la colonisation l'a inventée, c'est plutôt parce qu'elle « l'a dénaturée et les Africains ont intégré cette dénaturation dans leurs pratiques quotidiennes » (B. Tonyeme, 2021 p. 99).

Les comportements ethnicisant et les revendications d'ordre ethnique trouvent, dans l'État contemporain en Afrique, un terreau favorable pour leur résurgence grâce au début de démocratisation. Cela s'explique par le fait que l'ethnie demeure en Afrique une dimension essentielle d'organisation sociale. On lui assigne le rôle capital de promouvoir et de garantir l'intégration économique, politique, culturelle de chaque membre constitutif de l'entité ethnique. Cette situation permettrait de créer la confiance entre les membres de l'ethnie et amène l'individu à se sentir membre d'un groupe qui constitue la garantie de sa sécurité.

Dans beaucoup d'États africains actuels, l'ethnie constitue l'une des forces qui échappent à la rationalité étatique. Sa présence induit des structures et des comportements politiques qui sont « parallèles ou même opposés aux structures et comportements recherchés dans l'État-nation jacobin » (O. Patterson, 1975, p. 308-322). En ce sens, avec la démocratisation progressive des États africains, chaque ethnie lutte pour sa reconnaissance dans l'espace public et sa représentation au sein des instances étatiques et para-étatiques. C'est ce que précise davantage J.M. Kauzya (2001, p. 112-125) lorsqu'il dit :

> Chaque groupe ethnique souhaite voir ses fils et filles être employés pour qu'ils amènent quelque chose à la maison. […]. Les positions des gens dans le service public sont symboles de la puissance ethnique et signe de supériorité ou du moins signe d'égalité vis-à-vis des autres groupes ethniques. Les groupes ethniques estiment que s'ils ne sont pas représentés dans le processus de mise en œuvre des politiques publiques, ils n'auront pas convenablement accès au service public et rateront les opportunités de développement, de programmes et projets qui leur sont destinés.

On observe alors comment l'espace politique devient un espace ethnicisé où s'engage une sorte de compétition entre groupes ethniques, attisant une rivalité entre eux. Les ethnies ont par conséquent « une forte influence sur la gestion de l'État en Afrique » (B. Tonyeme, 2021, p. 100). Aujourd'hui, avec la résurgence des conflits ethniques et des replis identitaires qui l'accompagnent, beaucoup d'États africains engagés dans le processus de démocratisation, se trouvent devant un défi majeur, celui de trouver une forme d'État et de gestion politique qui puisse conjuguer la démocratie et la diversité ethnique sans courir

le risque d'une explosion sociale due à la diversité et aux antagonismes ethniques.

Seulement il faut reconnaître que le processus de démocratisation en Afrique influence l'ethnicité ; il alimente des conflits ethniques dans la mesure où il conduit généralement au changement de régime, d'accès au pouvoir et à l'accumulation des biens. B. Tonyeme (2021, p. 100) fait comprendre que « dans la plupart des pays africains, l'accès au pouvoir d'une élite donnée s'identifie à l'accès au pouvoir et à l'accumulation des biens pour un groupe ethnique ».

En effet, lorsqu'une ethnie est majoritaire dans la gestion politique d'un État, « l'instrumentalisme ethnique prend la place du projet de société auquel devrait adhérer ou non les citoyens dans une démocratie normale » B. Tonyeme (2021, p. 103). Cela conduit à ce que B. Tonyeme (2021, p. 103) nomme « un hégémonisme et une domination ethnique ». Cette manière de gérer le pouvoir politique en Afrique ne peut engendrer chez d'autres groupes ethniques que rejet et attiser la haine ethnique. Dans cette perspective, les groupes ethniques minoritaires, ayant perdu tout espoir d'arriver au pouvoir par la voie légale, prennent des armes. « C'est le cas des Touareg, des Peuls au Mali et au Niger, du peuple Ogoni au Nigeria, des Banyamulengue en République démocratique du Congo » B. Tonyeme (2021, p. 103).

Toutes ces crises engendrées par l'ethnicisation du pouvoir politique, la colonisation etc., enfoncent l'Afrique dans un sous-développement indicible et dans de conflits permanents. Elles nous invitent à chercher les normes qui doivent présider à l'organisation et à la gestion des sociétés multiethniques africaines pour qu'elles soient libres, justes et démocratiques. Dans cette perspective, les élites africaines ont alors de rôles fondamentaux à jouer. Il s'avère important de repenser ces rôles que doit jouer l'élite africaine pour la construction démocratique et le progrès de tous ordres en Afrique.

3. Repenser et Reconstruire la démocratisation en Afrique

3.1. Rôle des intellectuels africains

L'un des handicaps sur lequel nous devons mener une auto-critique est l'insuffisante créativité intellectuelle de notre continent. Aujourd'hui, on pourrait noter une nette régression par rapport à la « génération des pionniers de l'indépendance, qui avait compris [...] la nécessité [...] de penser par soi-même et pour soi-même » R. Dussey (2008, p. 161). La racine du mal africain est « l'absence de la pensée » (A. Tine, 2018, p. 153). Les Africains s'emploient à imiter simplement les Occidentaux sans véritablement innover.

> L'Afrique qui imite l'Occident ne pense pas, ne se pense pas. Elle adopte et adapte, sous le mode de la simulation et du simulacre, ce qui vient du maître occidental et qui s'impose comme le symbole de la civilisation humaine, du développement économique, de la modernité politique. Penser et faire autrement que l'Occident seraient signes de barbarie [en Afrique] (A. Tine, 2018, p.152)

L'intellectuel africain doit se départir de cette manière de penser et chercher, à trouver, des idées novatrices liées aux réalités africaines. Le développement de notre continent droit être l'œuvre des hommes qui ont la capacité de trouver des solutions adaptées aux situations concrètes de l'Afrique. Nous devons pouvoir inventer en Afrique, en s'inspirant de la technologie occidentale, des réponses pratiques et réalistes des problèmes à partir de ce que nous disposons sur notre continent. L'Afrique dispose de matériels nécessaires pour son indépendance économique, stratégique, sécuritaire et autres. Ce qui manque, c'est l'apport d'idées authentiques, spécifiques, propres aux exigences de nos milieux sociopolitiques et économiques. L'élite africaine semble végéter dans un déficit de création intellectuelle et conduit le continent à jouer le rôle de pur consommateur d'idées, de savoirs et de valeurs produits ailleurs.

Ce déficit est en partie imputable à la détérioration continue des conditions d'existence et de travail des intellectuels africains. Ils sont souvent confrontés aux dures réalités de la vie et privés par ailleurs

> des bibliothèques et de laboratoires dignes de ce nom, des instituts de recherches et de formations correctement équipés - que requiert une production intellectuelle qui soit à la fois dynamique et à la hauteur de critères de qualité qui deviennent de plus en plus exigeants - les intellectuels africains ne se sont assurément pas placés dans les meilleures conditions de compétitivité et même de créativité (A. Tine, 2018, p. 162).

En dehors de ces difficultés, il est remarqué que les régimes à caractère autocratiques en Afrique n'ont pas la volonté d'accepter les idées novatrices des élites africaines. Ils préfèrent travailler, la plupart du temps, avec les « intellectuels aliénés » qui mettent leur savoir au service du culte de la personnalité des chefs d'État sans se soucier vraiment de la cause nationale. C'est ce que précise R. Dussey (2008, p.162) lorsqu'il dit qu'on remarque une « méfiance presque congénitale de certains gouvernants à l'égard des intellectuels, surtout lorsqu'ils n'arrivent pas à les domestiquer et à les confiner dans les rôles de faire-valoir ». Nos dirigeants en Afrique cherchent la plupart du temps à préférer à l'expertise locale, « le recours à des conseillers ou bureau d'études étrangers à la compétence plus que douteuse parfois » R. Dussey (2008, p.162). Cette peur d'utiliser les compétences locales empêche les intellectuels de faire valoir leur savoir-faire et de donner la pleine mesure de leurs capacités.

Actuellement, pour les Africains, compte tenu de l'état du continent, l'enjeu d'une réflexion autonome, dynamique et original, sur eux-mêmes aussi bien que sur le mouvement contemporain du monde, est de taille et de nécessité incontestable. Il s'agit en effet, « de nous mettre nous-mêmes en situation de pouvoir poser au reste du monde nos questions, de leur apporter nos réponses » (R. Dussey, 2008, p.163). Par ailleurs, il est aussi nécessaire de pouvoir apprécier à l'aune de nos critiques et de nos priorités, « la pertinence des questions que les autres nous posent et surtout celle des réponses qu'ils nous proposent et

parfois nous imposent dogmatiquement » (R. Dussey, 2008, p.163). Comme l'on dit A. Hazoumé et E. Hazoumé (1989, p. 9-10),

> l'amorce d'une réflexion véritable, certes douloureuse mais bénéfique ne s'effectuera qu'en détournant notre regard inquisiteur d'autrui pour le braquer sur nous-mêmes. Nous sommes la clé de nos propres problèmes, et c'est peut-être pour cela que nous redoutons viscéralement une auto-réflexion.

L'intellectuel qui a pour mission principale la réflexion, ne doit pas se dérober à cette tâche. Dans le contexte africain, l'intellectuel doit œuvrer pour une meilleure connaissance de la réalité du continent et être « le phare de la société. Telle fut la tâche assurée par les intellectuels dans l'histoire des nations développées » (R. Dussey, 2008, p.164). Par conséquent, devant le retard chronique et suicidaire de tout un continent, la mission de l'intellectuel africain consiste à mieux connaître l'idéologie et les moyens de domination de ceux qui empêchent notre modernisation industrielle et d'œuvrer par la réflexion critique pour trouver des solutions idoines aux problèmes de développent humain durable de notre continent.

Il revient à l'intellectuel africain de penser la mutation globale de la société africaine qui ne peut se réaliser sans maîtrise de la machine, sans révolution scientifique et technique fondée sur une profonde réforme intellectuelle et morale. Notre continent ne doit pas être confinés à demeurer des sources de matières premières et de marchés de consommation pour les sociétés industrielles avancées. Ce serait la faute des citoyens africains, si jusqu'à présent, le continent ne sait que fournir des matières premières aux pays industrialisés. Les Africains doivent agir de façon pragmatique pour rendre opérationnel leurs idées dans l'optique scientifique et technologique.

L'État doit, dans cette perspective, les accompagner en libérant des capitaux nécessaires pour une industrialisation de haut niveau. Les États africains doivent donc investir dans la création des richesses en innovant des villages scientifiques qui seront gérés par des apprenants « génies africains » formés scientifiquement, non seulement de façon endogène mais aussi de manière exogènes en s'imprégnant de savoir-faire technologique du terroir doublé de celui de l'occident.

Il faut absolument accorder en Afrique la priorité des priorités à la culture de l'intelligence, à la réflexion critique et novatrice, à la rationalité pragmatique, au transfert de la technologie aux travers la formation de « génies africains ». Au plan politique, la recherche intellectuelle de l'élite africaine doit inspirer l'invention d'un système politique dont l'efficacité serait fonction de son ancrage dans la société. Les Africains doivent alors parvenir à une construction d'État-nation démocratique inspiré des réalités du continent.

3.2. Nécessité d'une construction d'un État-nation en Afrique

Les crises sociopolitiques, économiques et culturelles permanentes, la diversité des identités et les conflits ethniques conduisent à penser une construction de l'État-nation en Afrique, non

pas sur le modèle de l'État-nation jacobin propre à l'espace géographique et socioculturel occidental mais plutôt sur une théorie démocratique capable de créer l'unité dans la multiplicité ethnique, ceci en valorisant l'éthos-démocratique autour de l'idée du patriotisme constitutionnel.

Si l'Occident est parvenue à créer l'État-nation, cela ne signifie pas qu'il dispose des peuples ayant une culture homogène. B. Tonyeme (2021, p. 218) disait que « l'actualité en Belgique, en suisse, en Espagne, en France, nous montre clairement que ces États-nations démocratiques sont constitués d'entités diverses qui s'interrogent souvent sur leur vivre-ensemble harmonieux ». Tous les citoyens des États occidentaux sont mobilisés autour d'un projet commun pour parvenir à construire l'État-nation. L'État-nation est donc une construction et non une donnée. Les Africains peuvent parvenir à construire un État de droit démocratique multi-identitaire.

Les élites africaines doivent comprendre que l'essence de la démocratie est d'instaurer une harmonie dans la diversité. Cela veut dire que là où l'homogénéité persiste, on peut parier que la démocratie est absente. Par conséquent, la diversité culturelle et la pluralité ethnique ne pourraient pas être considérées comme un frein à la construction démocratique. Il n'existerait pas de société homogène. « La différence et la diversité sont consubstantielles aux sociétés humaines » (B. Tonyeme, 2021, p. 218). En ce sens, l'État-nation en tant qu'entité unificatrice de la diversité ne se construit pas sur l'homogénéité. L'essence de l'État-nation est sa capacité à faire cohabiter les diversités. C'est autour de cette idée qu'il faut envisager la construction de l'État-nation démocratique en Afrique.

Le défi qui se pose aux acteurs politiques et sociaux en Afrique de nos jours, c'est de postuler un État-nation démocratique qui soit bâti sur des projets unificateurs qui transcendent les cadres psychologiques que constituent les ethnies. Lorsque le projet fondateur de l'Etat-nation aura permis d'assurer plus de sécurité aux citoyens à l'intérieur de l'État qu'à l'intérieur de l'ethnie, le vouloir vivre ensemble et la conscience nationale s'imposeront au repli identitaire qui n'est qu'un semblant de recherche de sécurité politique, sociale, matérielle et morale.

L'État-nation démocratique se fonde sur un nombre de principes universels auxquels l'Afrique ne peut déroger sous prétexte de diversité ethnique. Tout État-nation démocratique est basé sur un pacte républicain dans lequel tous les citoyens se retrouvent. L'État démocratique qui doit être construit en Afrique doit pouvoir faire montre d'un pacte républicain capable de fonder un projet politique rassembleur. Ce républicanisme dont le projet ne vise pas à dissoudre les identités ethniques dans une sorte de creuset national a pour intérêt, dans les pays africains, de permettre que ces pays soient organisés et gérés de telle sorte que les identités, qu'elles soient ethniques, culturelles, religieuses ou d'un autre genre, ne soient pas le critère de gestion de la chose publique, mais juste des éléments dont on pourra tenir compte.

Il est évident que l'État-nation démocratique que l'Afrique doit construire ne doit pas éradiquer les identités, au contraire il doit

composer avec elles afin d'éviter les replis identitaires conduisant à une anomie sociale dont les conséquences imprévisibles peuvent nuire gravement au vivre-ensemble. L'idéal État démocratique en Afrique implique forcément une intégration de la diversité identitaire à l'idéal national. B. Tonyeme (2021, p. 220) dit précisément que dans le cas de l'Afrique, « toutes les ethnies, pour s'épanouir et éclore véritablement, [doivent arrimer] leurs aspirations particulières sur celle de l'unité nationale ». Et cet arrimage ne doit pas se faire « à marche forcée » (B. Tonyeme, 2021, p. 220). Ce sont les identités elles-mêmes qui perçoivent que les liens d'appartenance au pays sont beaucoup plus importants pour elles que leurs attachements à la communauté ethnique. Cela montre que dans la valorisation du Bien suprême national, les aspirations profondes des identités sont intégrées à ce projet collectif.

Ce type d'État-nation démocratique ne doit pas avoir un fondement métaphysique. C'est plutôt un pluralisme démocratique dont l'objectif est que toutes les diversités ethniques participent au projet national dans une perspective de discussion intersubjectivement rationnelle. C'est dans cette perspective qu'il est possible de conjuguer la démocratie et la diversité ethnique sans courir le risque d'une explosion sociale due à la diversité et aux antagonismes ethniques. Nous ne parlons pas d'État-nation multinational africain qui « n'est qu'une forme de tropicalisation de l'État-nation et de la démocratie en Afrique » (B. Tonyeme, 2021, p. 221). Cet État multinational illustre l'incapacité des hommes politiques à mobiliser toutes les composantes ethniques autour d'un idéal unificateur, c'est-à-dire autour d'un État démocratique.

Conclusion

Les crises de démocratisation de l'Afrique montrent à suffisance que le processus démocratique en Afrique est dans l'impasse. Cette impasse démocratique ne relève pas uniquement des causes exogènes mais aussi des causes endogènes. Ainsi, au-delà des problèmes relevant de la colonisation, de l'ajustement structurel, de la délimitation des frontières, l'échec de la construction démocratique dans la modernité politique en Afrique est considéré comme une conséquence du refus délibéré des dirigeants et hommes politiques africains à démocratiser le continent et à opter pour son développement humain durable. Ce refus se manifeste par la course effrénée des leaders politiques au pouvoir, lesquels ne sont pas dévoués à la cause de la volonté générale mais plutôt cherchent à satisfaire leurs intérêts particuliers.

Cette attitude entraîne dans l'espace public africain la permanence de « la politique du ventre ». Les chefs d'État et les leaders politiques instituent ainsi en Afrique « l'État prédateur » (R. Dussey, 2008, p. 121). Cette gestion politique des pays crée une crise de confiance entre gouvernants et gouvernés et la paupérisation suicidaire des pays africains. « La corruption touche l'ensemble des secteurs de la vie économique, sociale, administrative et politique des pays africains. Elle atteint une amplitude considérable qui en arrive à déséquilibrer les comptes de la nation » (R. Dussey, 2008, p. 143). Le refus de la

démocratisation perpétue et renforce les régimes politiques à caractère autocratique et dictatorial en Afrique. Á cette situation déjà difficile, s'ajoute des revendications ethniques qui sont un facteur non négligeable de l'échec de l'État-nation démocratique en Afrique.

Voilà les raisons pour lesquelles nous proposons la construction d'un État-nation de type multi-identitaire en Afrique. Cet État-nation qui est un État de droit démocratique fonctionnant sur les principes universels d'État de droit, parviendra à créer l'unité nationale malgré sa diversité identitaire. C'est un État-nation qui crée des conditions invitant les diversités identitaires à faire plus confiance à l'unité nationale qu'aux pseudo-sécurités que valorise le repli identitaire. L'État-nation démocratique dont nous proposons la construction a la capacité de faire cohabiter pacifiquement, dans un esprit d'unité national, les diversités ethniques, culturelles, religieuses sans risque de conflits ni de guerres. Il invite au vivre-ensemble au pluriel dans un esprit de patriotisme constitutionnel.

Références bibliographiques

AGBOBLI Atsutsè, 1997, Jonas Savimbi, Combats pour l'Afrique et la démocratie, Lausane Favre.

AKINDES Francis, 1996, Les mirages de la démocratie en Afrique subsaharienne francophone, Dakar, CODESRIA.

BECK Linda Jane, 2008, Brokering democracy in Africa the rise of clentelist democracy in Senegal, New York, Macmilan.

BOULAGA Fabien Eboussi, 1977, La crise du Muntu. Authenticité africaine et philosophie, Paris, Présence africaine.

COPANS Jean, 1990, La longue marche de la modernité africaine. Savoirs, intellectuels, démocratie, Paris, Karthala.

DUSSEY Robert, 2008, L'Afrique malade de ses hommes politiques, Paris, Jean Picollec.

ETOUNGA-MANGUELLE Daniel, 1990, L'Afrique a-t-elle besoin d'un programme d'ajustement culturel ?, Paris Nouvelle du sud.

FOUNOU-TCHUIGOUA Bernard, https://www.cetri.be/IMG/pdf/1994-2 Founou.pdf

FUKUYAMA Francis, 1992, La fin de l'histoire et le dernier homme, Paris, Fayard.

GOUJON Alexandra, 2015, Les démocraties, Paris, Armand Colin.

GYMAH-BOADI, 1991, Adjustment, State Reconstruction and Democratisation. Reflexion on the Ghananian Experience. Communication à la conférence sur « Les enjeux politiques de l'ajustement structurel ». Dakar, du 9 au 12 septembre, p. 16-29.

HAZOUME Alain et HAZOUME Edgard, 1989, L'Afrique, un avenir en sursis, Paris, L'Harmattan,

HUNTINGTON Samuel 1997, Le choc des civilisations, Paris, Odile Jacob.

KAUZYA John-Mary, 2011, « A Holistic Model for Managing Ethnic Diversity in the public Service in Africa », in UNDESA ITAS, Managing Diversity in the Civil Service, Amsterdam, Berlin, Oxford, Washington D.C., IOS Press, p. 112-125.

MANA KÄ, 1991, L'Afrique va-t-elle mourir ? Bousculer l'imaginaire africain. Essai d'éthique politique, Paris, Cerf.

PATTERSON Orlando, 1975, Context and Choicein Ethnic Allegiance : A Théoritical Framework and Carribean Case Study, in A. Glazer et D.P. Moynihan (eds), Ethnicity, Theory and Experience, Cambridge, Mass., Harvard University Press, p. 308- 322.

PLACCA Jean-Baptiste, 1991, « Le peuple cherche un vrai leader », in Jeune Afrique économie, N° 149, novembre, p. 95-101.

QUENUM L'Abbé Alphonse, 1990, « l'Afrique face à elle-même », in La Croix L'événement, du 23 janvier, p. 13-29.

RAYNAL Jean-Jacques, 1991, « Le renouveau démocratique béninois : modèle ou mirage » ?, in Afrique Contemporaine, N°. 160, décembre, p. 3-25.

SAWADOGO Abdoulaye, 1989, Un plan Marshal pour l'Afrique, Paris, L'Harmattan.

TINE Antoine, 2018, La cité métisse, Dakar, L'Harmattan.

TONYEME Bilakani, 2021, L'ethnie et le pouvoir politique en Afrique, Paris, L'Harmattan.